



Informations mises à jour le 08/06/2023

Mémo – Mobilités d'enseignement Erasmus + (STA)

Documents nécessaires et procédure

1- Faire valider votre projet de mobilité

Suivant les dates fixées par les **appels à candidatures** des mobilités des personnels, vous devez fournir les documents suivants à **Morgan BOYER** – <u>mobilite-personnels@univ-montp3.fr</u> ou directement à la Villa LEBECQ.

- o La <u>Déclaration d'Intention</u> complétée doit expliquer votre projet (détail des enseignements prévus, nombre d'heures), elle doit être signée par le Directeur de Département ;
- o Une **Lettre d'Invitation** de la part de l'université partenaire, qui doit mentionner <u>les dates</u> <u>exactes de l'activité</u> et les enseignements prévus.

Points de vigilance pour l'élaboration d'un projet de mobilité :

- o Un accord Erasmus+ doit exister entre les deux établissements, et doit comprendre ce type de mobilités appelés « mobilité STA ». Vous pouvez vérifier l'existence d'un accord en consultant la carte des accords de l'UPVM, programme « Erasmus+ STA » ;
- o L'UPVM ne finance que 5 jours d'activité (durée à laquelle 2 jours de voyage sont ajoutés). Un minimum de 8 heures d'enseignement est requis, même pour une mobilité inférieure à 5 jours.

Un Comité de Validation analyse les demandes une fois l'appel à candidatures clôturé. Ce comité est attentif à la pertinence du projet et à son éligibilité au vu des règles du programme Erasmus+.

Vous pouvez consulter le Guide du Programme Erasmus+ ici.

2- Une fois le projet de mobilité validé

a. Pièces à fournir par le participant

Une fois que le Comité de Validation a rendu sa décision, les pièces suivantes sont à fournir à la DRIF:

- o Copie de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie;
- o Attestation d'Assurance Responsabilité Civile ;
- Attestation d'Assurance Rapatriement ;
- Réservation des titres de transport.



<u>ATTENTION</u>: Le paiement de l'allocation Erasmus+ ne peut pas être fait sans la réservation des titres de transport.





Informations mises à jour le 19/07/2022

b. Documents fournis par la DRIF

Documents à signer avant votre départ :

- Contrat de mobilité (remettre l'original)
- Contrat d'enseignement (à faire signer par le participant, l'UPVM et l'établissement partenaire)
- Ordre de mission
- État liquidatif de votre allocation.

Documents à faire signer dans l'établissement partenaire :

• Attestation de présence

3- A votre retour de mobilité

Pièces à remettre à votre retour de mobilité :

- Attestation de présence (fournie avant le départ) signée et tamponnée par le partenaire
- Titres de transport originaux (de Montpellier à la ville de destination, aller-retour)
- Un Rapport Participant vous sera envoyé automatiquement par email, sa complétion est obligatoire

4- Règles de calcul des allocations Erasmus+

Les montants des allocations sont calculés sur la base de forfaits fixes déterminés annuellement par la Commission Européenne.

Ces derniers se décomposent en 2 montants distincts :

- Frais de voyage
- Frais de séjour

a. Calcul des frais de voyage

Les frais de voyage se calculent sur la base de bandes kilométriques, définies par le Calculateur de Distance développé par la Commission Européenne :

(https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator fr)

Bande kilométrique	Montant alloué
Entre 10 et 99 km	20 € par participant
Entre 100 et 499 km	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant





Informations mises à jour le 7/05/2021

Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant
A partir de 8000 km	1500 € par participant

b. Calcul des frais de séjour

Un montant journalier est défini selon le pays de destination. La répartition est la suivante :

Pays d'accueil	Montant journalier en EUROS
Danemark, Irlande, Suède, Finlande, Islande, Liechtenstien, Luxembourg, Norvège	119€
Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106€
Bulgarie, Estonie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	92 €

VOS INTERLOCUTEURS A L'UPVM		
Morgan BOYER	Marjorie BASTIDE	
Bureau Erasmus+	Service Financier	
Villa Lebecq	Bâtiment IONESCO, bureau n°7	
mobilite-personnels@univ-montp3.fr	marjorie.bastide@univ-montp3.fr	
Tel : 5808	Tel : 2076	